



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lignes directrices de la politique culturelle vaudoise

Pour une politique culturelle sous le signe de l'ouverture et de la consolidation

Une fois par législature, le Département en charge de la culture présente les lignes directrices de sa politique culturelle, qui précisent la nature des actions et déterminent ses priorités. L'enjeu pour les années 2024-2027 : développer une politique publique qui consolide l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire vaudois et à destination de tous les publics, tout en soutenant l'entier de la chaîne de création professionnelle, souvent fragilisée et pourtant source de richesse pour le canton. Ce renforcement voulu de l'écosystème culturel – notamment favorisé par les partenariats public-privé – tiendra compte des évolutions artistiques et sociétales, actualisant ainsi les conditions d'octroi de soutien aux musiques actuelles et populaires, aux arts numériques, à l'improvisation et à l'humour.

Pour la deuxième fois, le Département en charge de la culture présente les lignes directrices de la politique culturelle vaudoise, conformément aux exigences de la loi sur la vie culturelle et la création artistique. Elles lui permettent de définir les orientations générales afin de fixer les priorités de l'action culturelle pour les années à venir, tous secteurs confondus. En cohérence avec le programme de législature 2022-2027, il s'agit de répondre à des enjeux impliquant différents niveaux de collectivités publiques, des partenaires privés ainsi que l'ensemble des milieux culturels (arts de la scène, arts visuels, musique, littérature, cinéma, patrimoine). Des artistes aux professionnels qui s'engagent pour mettre en valeur la création et la culture sous toutes ses formes, il convient de tenir compte de la grande variété des professions que la vie culturelle recouvre, la créativité qu'elle stimule et la véritable chaîne de valeur qu'elle génère, en tant que secteur étroitement lié à l'économie globale des villes et du Canton.

Quatre orientations stratégiques

Fort d'une scène artistique d'une rare densité, dont le rayonnement dépasse largement ses frontières, le Canton de Vaud poursuit une politique ambitieuse placée sous le signe du public et de l'ouverture. Afin de cadrer son action pour les années à

venir, il s'est fixé quatre orientations générales et stratégiques dont découlent les lignes directrices :

- consolider l'offre culturelle et le soutien à toute la chaîne de création professionnelle ainsi qu'aux activités culturelles encadrées par des professionnels ;
- renforcer l'écosystème culturel notamment par le biais de partenariats public-privé ;
- valoriser le patrimoine, en facilitant son accès à l'ensemble de la population et aux milieux de la recherche ;
- favoriser l'accès à la culture de tous les publics, sans discrimination aucune.

Ouverture à de nouveaux domaines

Parmi les différentes pistes lancées par les lignes directrices figurent celle des conditions de travail des artistes, souvent précarisés, mais aussi les nouvelles manières de créer à l'ère du numérique, ou encore l'évolution du goût des publics. Pour le Département, il s'agit désormais d'élargir la définition des activités culturelles destinées à être soutenues : dans cet esprit, il entend actualiser les conditions d'octroi de ses soutiens à toutes les musiques actuelles et populaires, aux arts numériques, aux ligues d'improvisation ou encore à l'humour.

Sous réserve de l'approbation par la Commission des finances du Grand Conseil, le solde du fonds d'aide d'urgence mis en place pour la culture durant le Covid sera réattribué aux fonds culturels usuels d'encouragement à la culture, amenant ainsi 9.5 millions de francs supplémentaires pour les années 2024 à 2028 pour soutenir des projets ponctuels.

En concertation avec les milieux culturels, la nouvelle Direction générale aura pour priorité la mise en œuvre et la consolidation de ces lignes directrices, mais également la redéfinition, à terme, d'une politique publique culturelle cantonale basée sur les prestations à délivrer à la population sur l'ensemble du territoire.

La culture vaudoise en quelques chiffres

Pour rappel, la politique publique vaudoise en matière d'encouragement à la culture et de protection du patrimoine se base sur les grands piliers d'action que sont la conservation et la valorisation du patrimoine, le soutien à la création artistique, la médiation culturelle et la coordination entre les différents acteurs et actrices. Afin de répondre à ces quatre missions de base, le budget 2024 est de 105,5 millions de francs, dont 15 millions pour la gestion des services transversaux de la Direction générale de la culture (DGC), le Palais de Rumine et les trois musées cantonaux, 27,7 millions pour la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL), 22 millions pour la Fondation Plateforme 10 et ses trois musées d'art, 14,2 millions pour la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), 26,6 millions pour l'encouragement à la culture.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 juin 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, [021 316 70 01](tel:0213167001)

TÉLÉCHARGEMENTS